

Édition 2018

Observatoire Social
des Transports

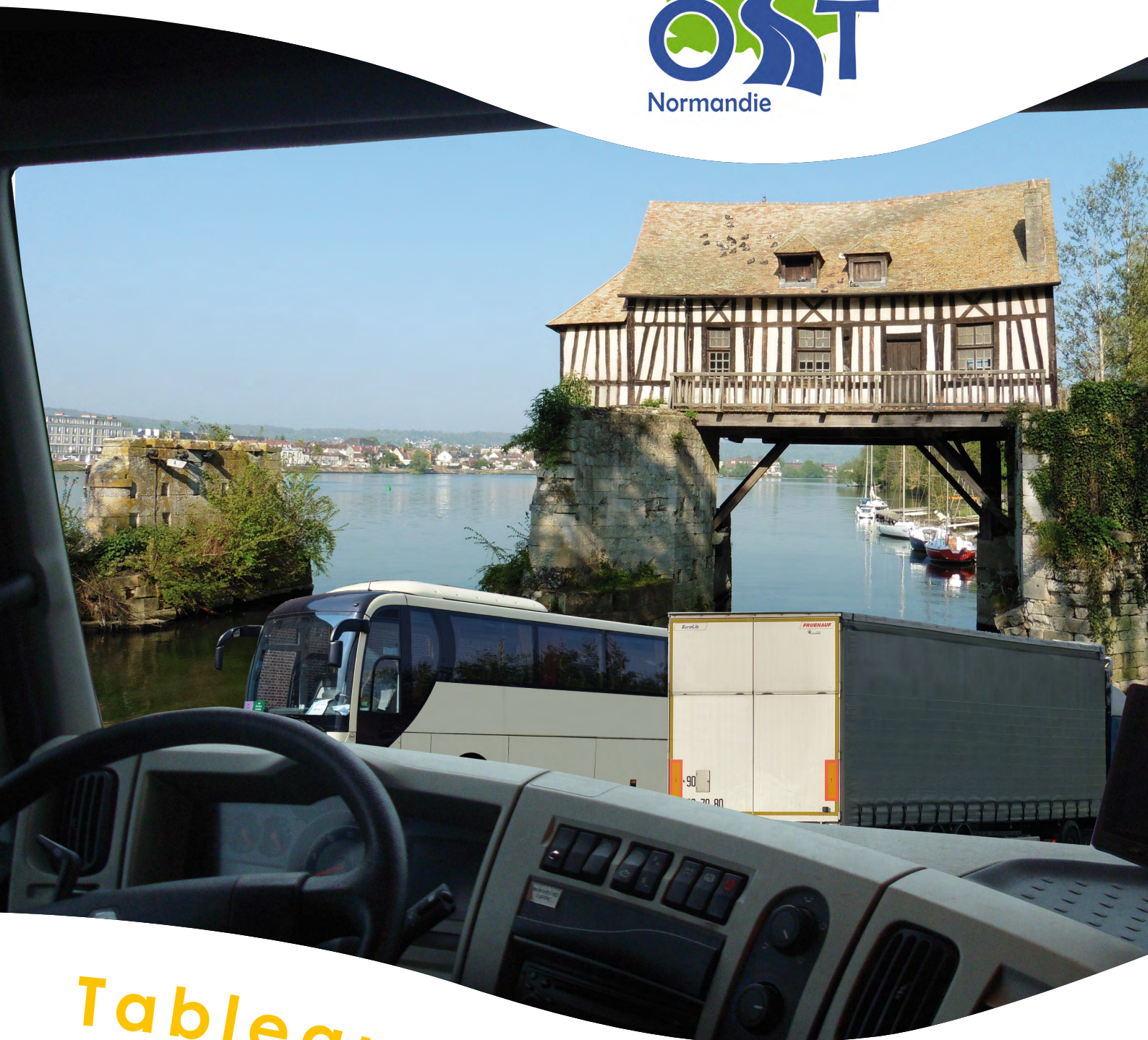


Tableau de bord normand

Juin 2018

Édito

Le tableau de bord annuel de l'observatoire social des transports a pour objectif de mettre à disposition de tous et toutes et, en premier lieu des organisations professionnelles, les chiffres clés en matière d'emploi, de formation, d'accidentologie, de trafic, d'immatriculation et de contrôle dans le domaine des transports pour la Normandie

L'édition 2018 comporte de nouvelles données par rapport aux éditions des années précédentes :

- données générales relatives à la région Normandie : population, PIB, taux de chômage, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dans le transport et la logistique,
- nombre de journées de travail contrôlées par les contrôleurs des transports et la logistique,
- bilan régional chiffré du nombre de chartes CO₂ mises en place depuis 2016.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Données générales	3
Trafic routier de marchandises	4
Immatriculations neuves	8
Accidents du travail dans le transport routier	9
Accidents de la route	10
Emploi	13
Formation	16
Registres	19
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports	23
Programme Objectif CO ₂	26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2017)

Département	Total	Répartition par tranche d'âge			Répartition par sexe	
		0 à 19 ans	20 à 64 ans	65 ans et plus	Hommes	Femmes
Calvados	695 818	166 091	382 331	147 396	334 988	360 830
Eure	610 152	157 844	336 853	115 455	298 734	311 418
Manche	496 972	110 715	265 339	120 918	242 250	254 722
Orne	282 516	62 492	147 679	72 345	137 717	144 799
Seine-Maritime	1 257 009	310 728	701 624	244 657	604 604	652 405
Total Normandie	3 342 467	807 870	1 833 826	700 771	1 618 293	1 724 174

Au 1^{er} janvier 2018, selon les estimations de l'INSEE, la population normande est :

- de 3 342 467 habitants soit 5,1 % de la population française ;
- composée de 48 % d'hommes et 52 % de femmes (pourcentages identiques à ceux de la population française métropolitaine) ;
- répartie ainsi : 24 % moins de 19 ans, 55 % de 20 à 64 ans et 21 % de 65 ans et plus.

Indicateurs clés

PIB : source INSEE

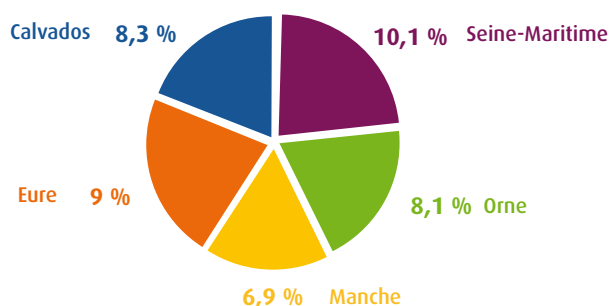
Taux de chômage : source INSEE, données provisoires au 30/03/18

Demands d'emploi : source Pôle emploi, données brutes au 09/02/18

En 2015, le **Produit Intérieur Brut** pour la Normandie était de 91,74 milliards d'euros, ce qui correspondait à un PIB de 27 465 euros par habitant.

Le taux de chômage normand, au 4^e trimestre 2017, s'élevait à 8,9 % de la population active, un niveau légèrement supérieur au niveau national (+0,3 points).

Taux de chômage selon le département au 4^e trimestre 2017



Si la Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 10,1 %, à l'opposé le département de la Manche avec seulement 6,9 %, figure parmi les 20 départements de France métropolitaine les plus épargnés par le chômage.

Fin décembre 2017, en Normandie, parmi les 294 070 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C), 172 420 étaient sans emploi (catégorie A), et 121 650 exerçaient une activité réduite (inférieure ou égal à 78 h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

Trafic routier de marchandises

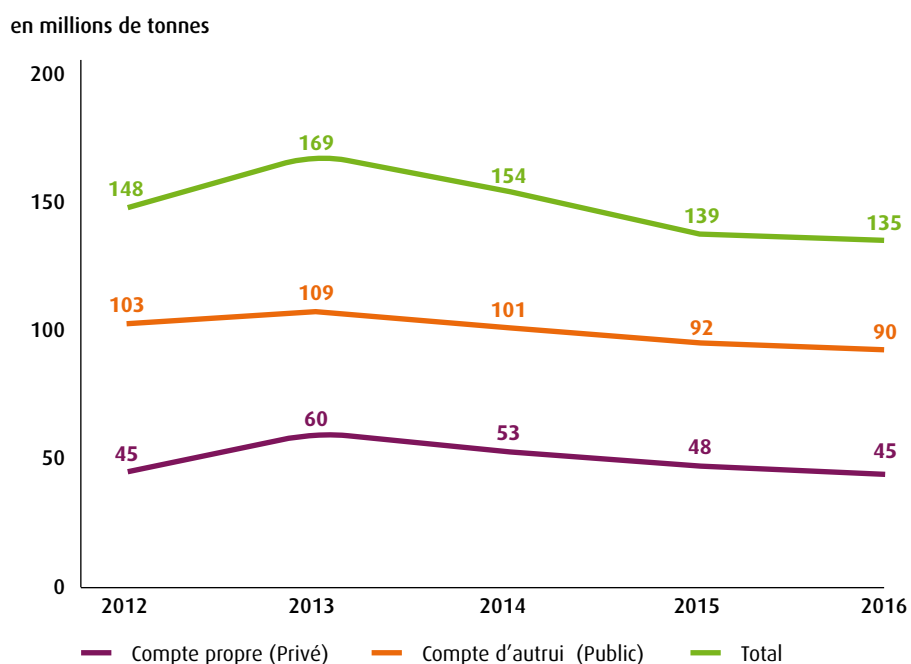
Source : Beyond et Sitram

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein des départements normands, entre ceux-ci et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

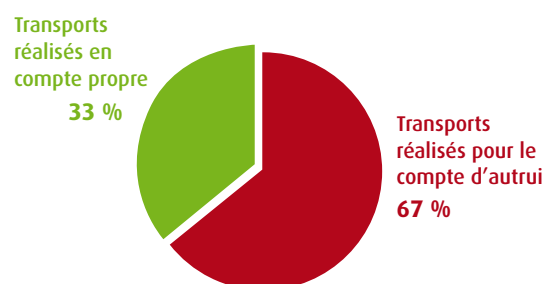
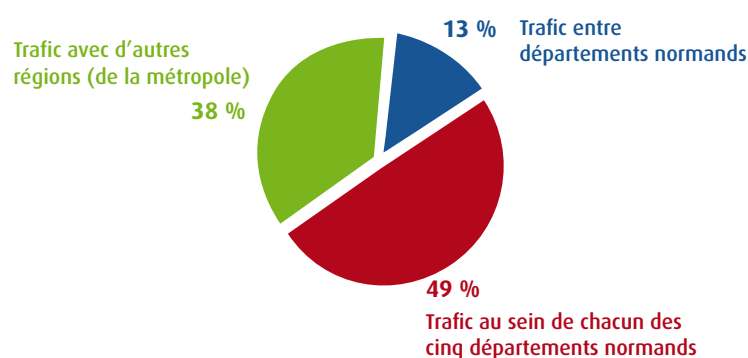
■ Évolution du trafic régional de 2012 à 2016

Entre 2012 et 2016, on constate une diminution du trafic (-9 %) avec une stabilité du transport pour compte propre et une diminution du transport pour compte d'autrui (-13 %). En 2016, la diminution du trafic par rapport à 2015 est de 4 % (baisse de 2 % pour le transport pour compte d'autrui et de 6 % pour le transport pour compte propre).



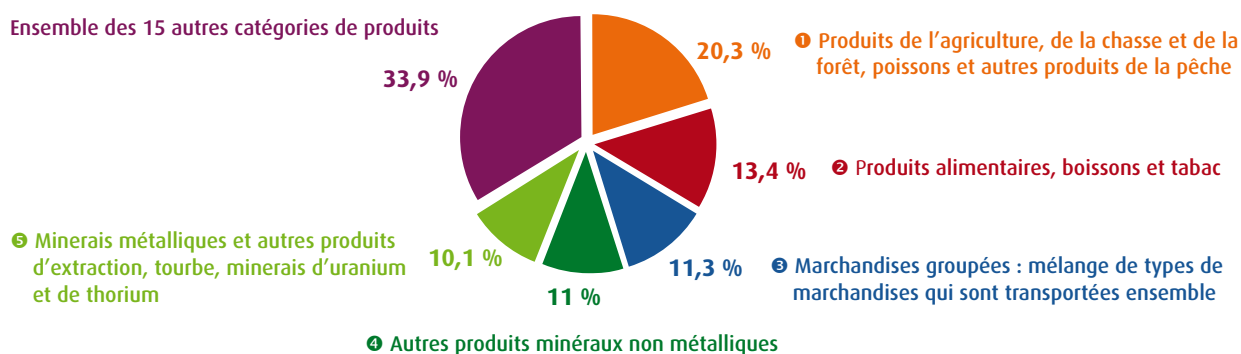
■ Répartition du trafic régional en 2016

En 2016, les 134 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi le trafic interrégional, 51 % du trafic correspond à des importations pour la région Normandie et 49 % à des exportations.

Principales catégories de produits transportés en 2016



En 2016, les 3 principaux types de produits transportés par la route, à savoir : les produits de l'agriculture, les produits alimentaires et les marchandises groupées, représentent 45 % du trafic régional (en prenant le trafic routier intrarégional et interrégional et en excluant le trafic international).

Évolution du trafic international de 2011 à 2015

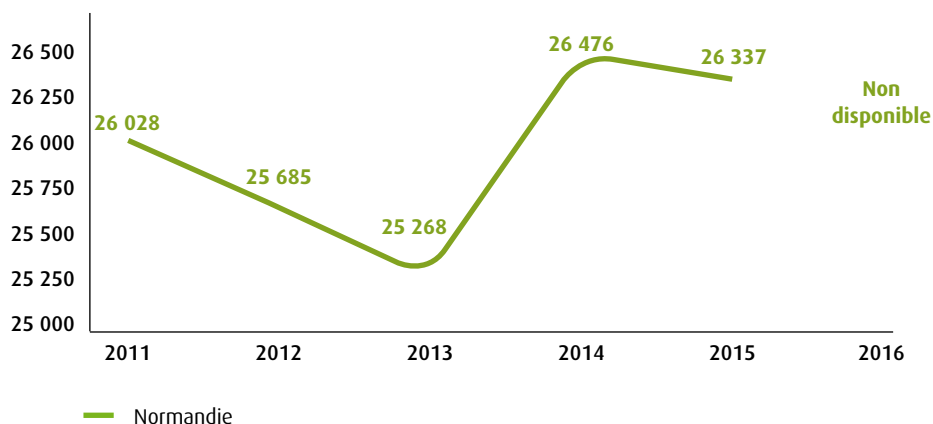
Données 2016 non disponibles au 29 mai 2018.

en millions d'euros

En 2015, le montant des flux internationaux pour la région Normandie concernait :

- pour 47 % des exportations et pour 53 % des importations,
- pour 87 % des flux intracommunautaires et pour 13 % des flux extra-communautaires.

Sur la région, les flux intracommunautaires, représentent 84 % des importations et 91 % des exportations.



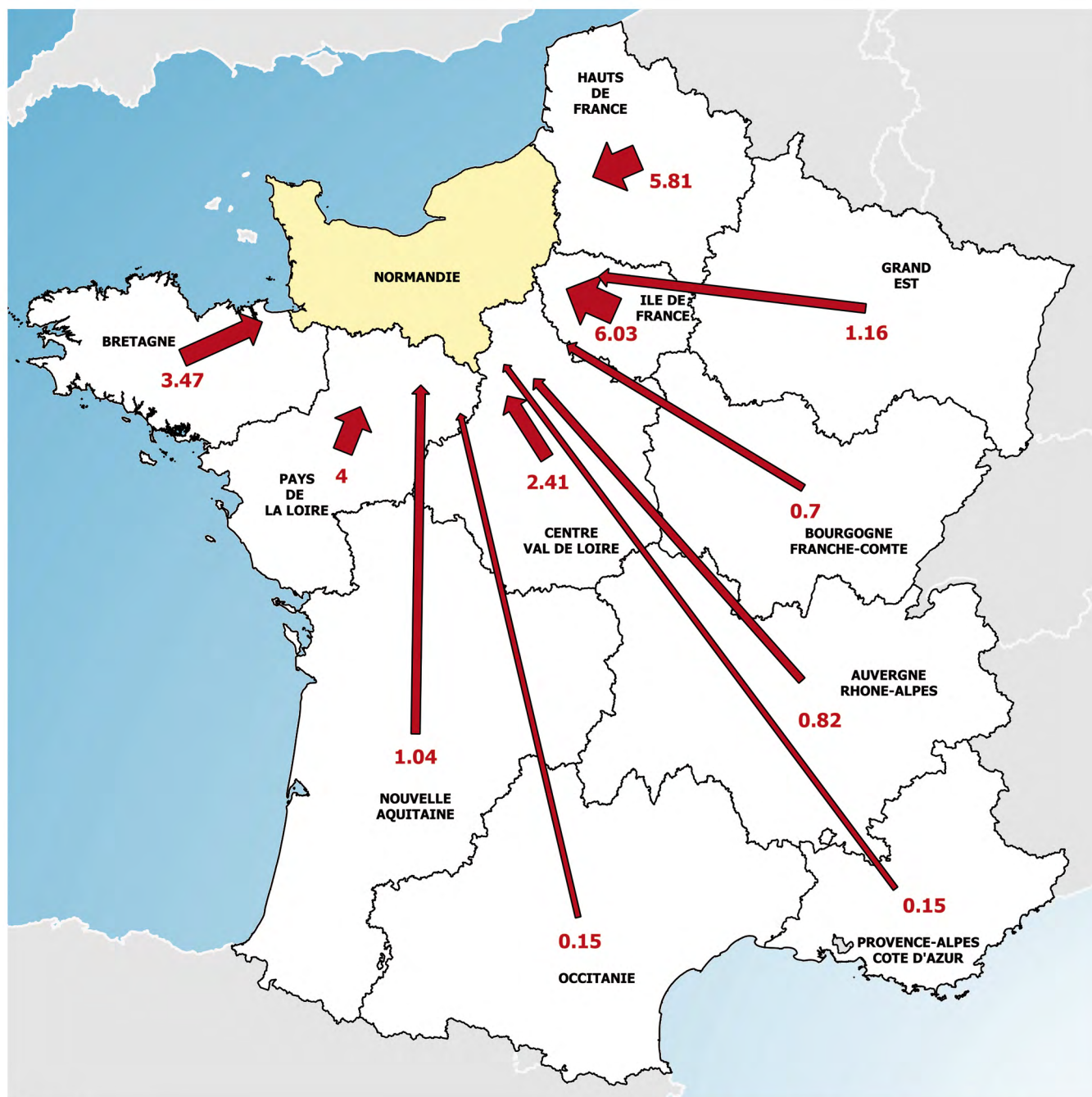
Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2016



Sources :
 IGN Adminexpress
 SOeS - SITRAM
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 18/04/2018 - DREAL-NORMANDIE

➔ Volume annuel des flux routiers sortants en millions de tonnes

Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2016



Sources :
 IGN Adminexpress
 SOeS - SITRAM
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 18/04/2018 - DREAL-NORMANDIE

➔ Volume annuel des flux routiers entrants en millions de tonnes

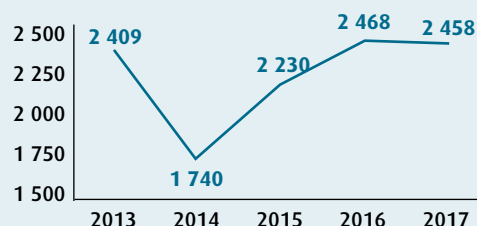
Immatriculations neuves

Source : SDES-RSVERO

Évolution de 2013 à 2017 par catégorie de véhicules

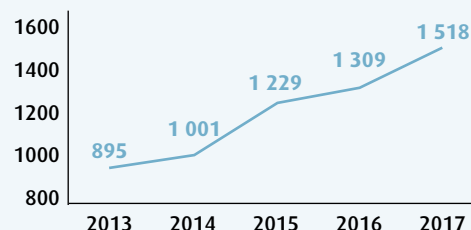
Tracteurs routiers

En 2017, on dénombre 2 458 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une diminution de 0,4 % par rapport à 2016 et représente 8,9 % du total national qui est de 27 653.



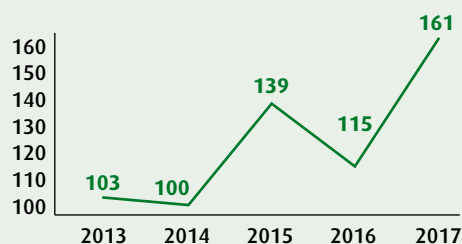
Semi-remorques

En 2017, on dénombre 1 518 immatriculations neuves pour les semi-remorques, ce qui correspond à une augmentation de 16 % par rapport à 2016 et représente 6,9 % du total national qui est de 21 861.



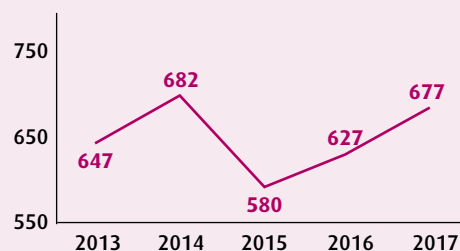
Remorques lourdes (PTAC $\geq$ 6 tonnes)

En 2017, on dénombre 161 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une augmentation de 40 % par rapport à 2016 et représente 5,6 % du total national qui est de 2 846.



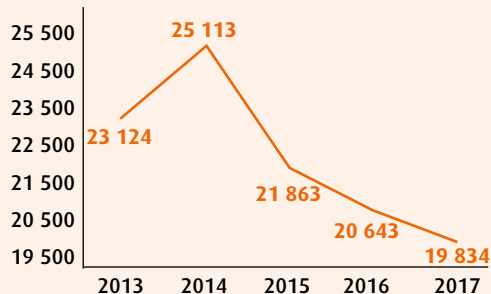
Camions

En 2017, on dénombre 677 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une augmentation de 8 % par rapport à 2016 et représente 3,4 % du total national qui est de 19 281.



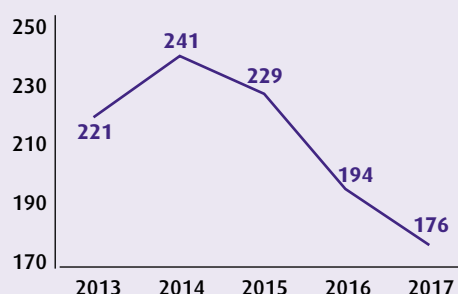
Camionnettes (PTAC $\leq$ 3,5 tonnes)

En 2017, on dénombre 19 834 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une diminution de 3,9 % par rapport à 2016 et représente 6,3 % du total national qui est de 316 520.



Autobus et autocars

En 2017, on dénombre 176 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une diminution de 9,3 % par rapport à 2016 et représente 2,8 % du total national qui est de 6 338.



À noter : une note de conjoncture semestrielle sur les immatriculations des véhicules neufs en Normandie est disponible sur le site internet de la DREAL (rubrique développement durable et connaissances ► Données, cartes et publications).

Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

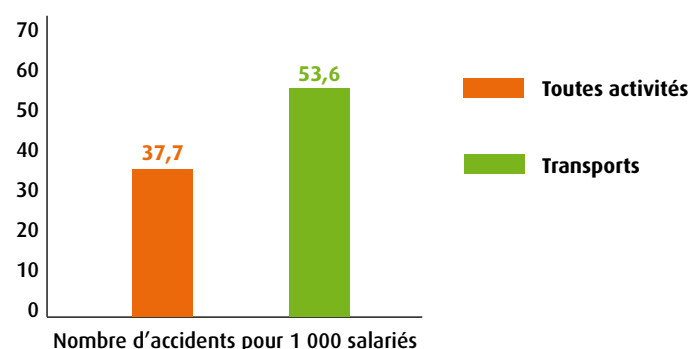
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2016

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

En 2016, sur l'ensemble des salariés du régime général on comptabilise 37,7 accidents du travail pour 1 000 salariés. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2015 (37,4 en donnée corrigée).

Le secteur des transports fait partie des secteurs d'activités les plus touchés avec un indice de fréquence de 53,6 pour 1 000 (en diminution par rapport à 2015 : 54,4 en donnée corrigée). Cet indice régional est nettement inférieur à l'indice national pour le transport routier : 66,2 en 2016.



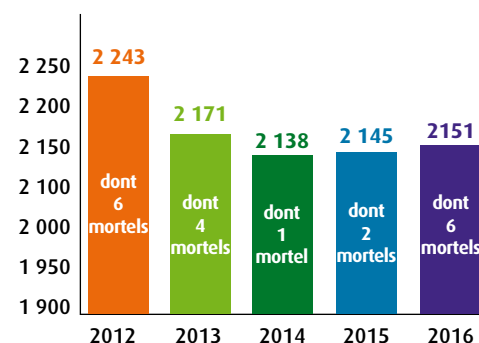
Évolution de 2012 à 2016 du nombre d'accidents du travail

En 2016, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie, 2 151 accidents du travail dont 6 mortels,
- au niveau national, 42 958 accidents du travail dont 81 mortels (contre 42 524 en 2015 dont 76 mortels).

En 2016, les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêts* (soit environ 70 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 15,5 %,
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 10,3 %,
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 9,3 %,
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 8,1 %,
- les « Chutes de hauteur » : 6,9 %.



*À noter : • les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail
• en 2016, 29,9 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.

Évolution de 2012 à 2016 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2016, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 74 jours en Normandie et de 81 jours au niveau national. En 2016, toutes activités, la durée moyenne était de 63 jours en région Normandie et de 65 au niveau national.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	74	76	77	79	74

Accidents de la route

Sources : données officielles de l'ONISR jusque 2016 - données provisoires au 16 avril 2018 pour 2017 à partir des fichiers BAACC (Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels de la Circulation)

L'OST a publié en février 2018, une analyse complète des accidents impliquant un poids lourd en Normandie. Cette brochure est téléchargeable sur le site internet de la DREAL (rubrique transports et véhicules ► observatoire social des transports et actions partenariales). Le même type de brochure sera publié été 2018 pour les autobus et autocars.

Accidentalité des poids lourds

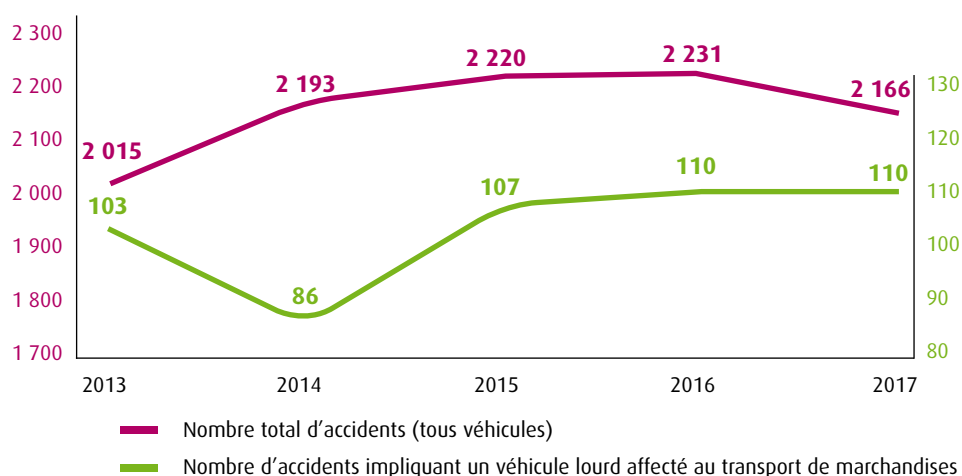
Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Évolution de 2013 à 2017 du nombre d'accidents corporels

Attention : « Véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

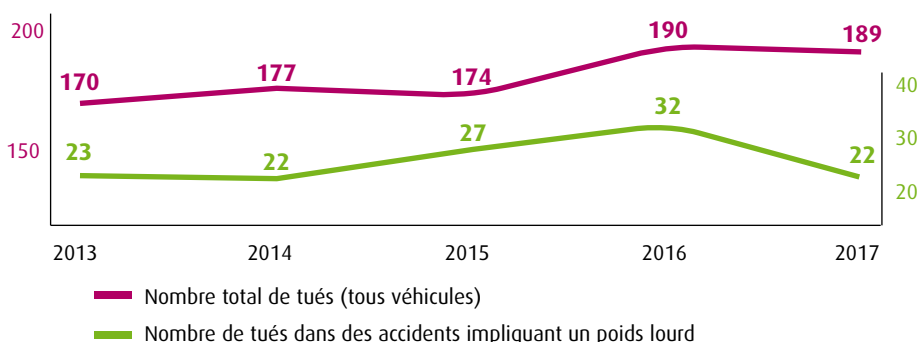
Entre 2013 et 2017, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a augmenté de 6,8 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 7,5 %.

En 2017, l'ensemble des 2 166 accidents corporels intervenus ont été à l'origine de 1 284 blessés hospitalisés plus de 24 heures, dont 57 pour les 110 accidents impliquant un poids lourd.



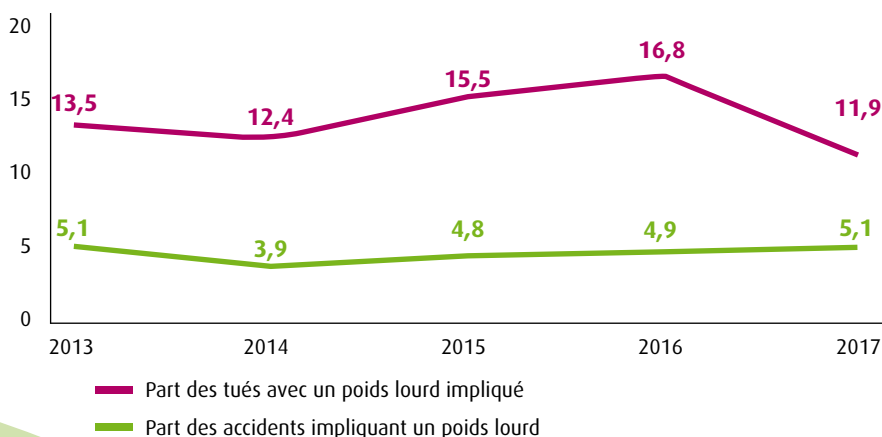
■ Évolution de 2013 à 2017 du nombre de tués à 30 jours

En 2017, les 110 accidents mortels impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 22 tués, dont 2 conducteurs de poids lourd.



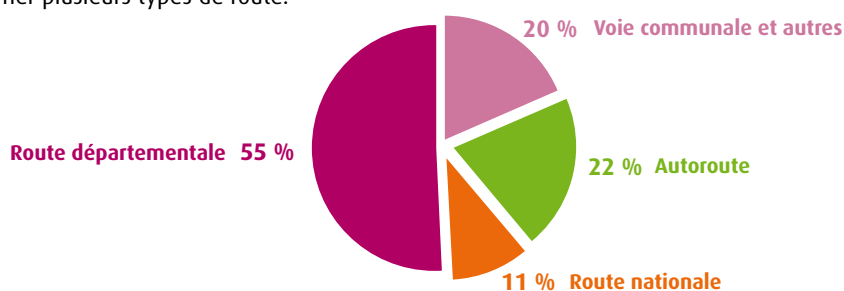
■ Évolution de 2013 à 2017 de l'accidentalité

En 2017, les poids lourds ont été impliqués dans 5,1 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 11,9 % des tués. En 2017, l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 20 % (contre 8,7 % pour « tous véhicules »).



■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2017

Un accident peut concerner plusieurs types de route.



En 2017, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 55 %,
- de jour : 81 % (14,5 % de nuit et 4,5 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 76 %,
- sur une surface normale (c'est-à-dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 74 %.

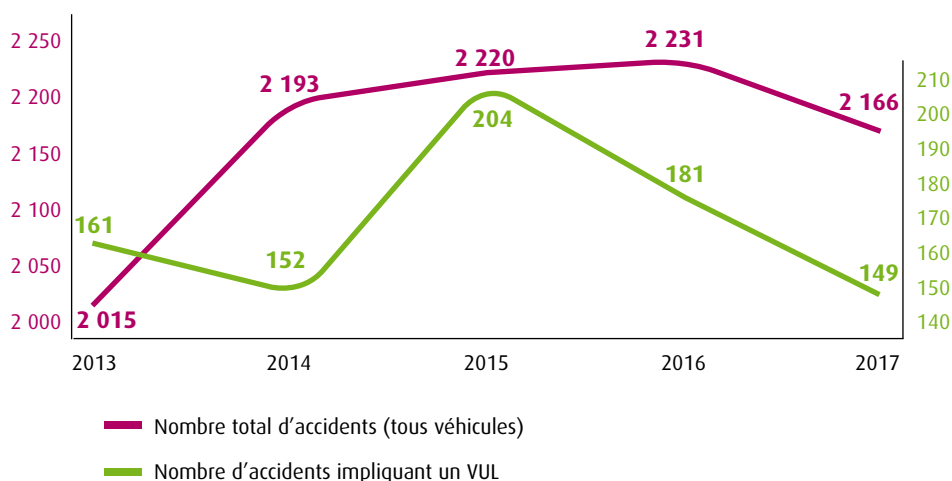
Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)

Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

■ Évolution de 2013 à 2017 du nombre d'accidents corporels

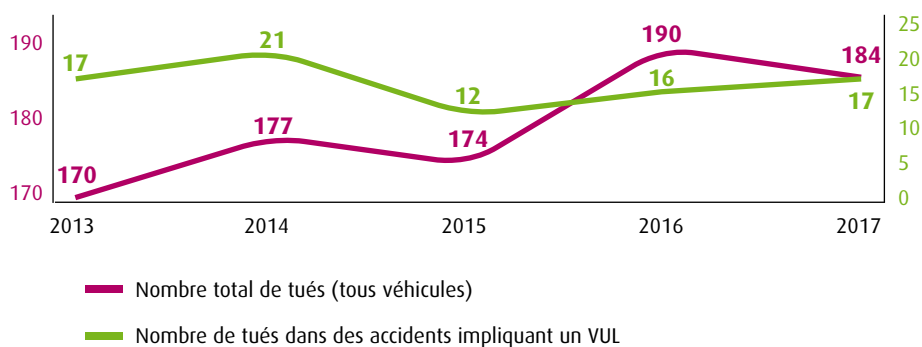
Entre 2013 et 2017, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un véhicule utilitaire léger a diminué de 7,5 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 7,5 %.

En 2017, par rapport à 2016, on enregistre une baisse de 2,9 % des accidents impliquant un VUL.



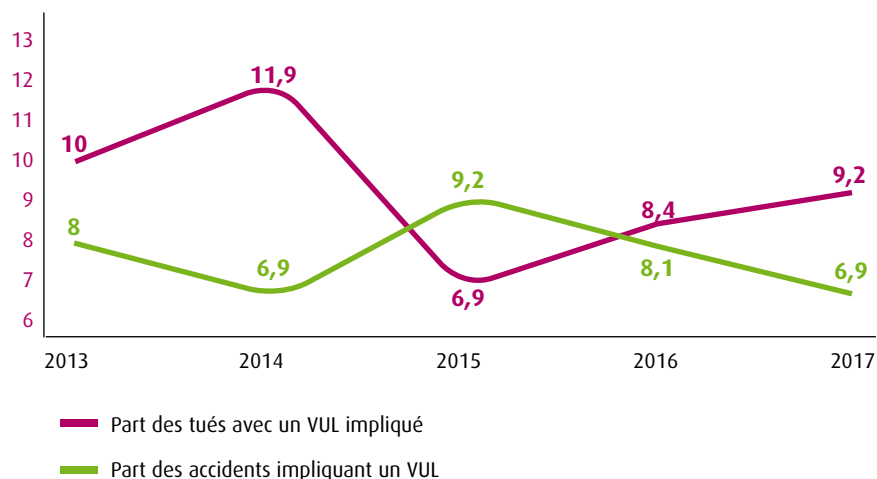
■ Évolution de 2013 à 2017 du nombre de tués à 30 jours

En 2017, les 16 accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 17 tués, dont 4 parmi les passagers des VUL.



■ Évolution de 2013 à 2017 de l'accidentalité

En 2017, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 6,9 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 9,2 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

Sur les cinq dernières années, on comptabilise 137 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 66 blessés hospitalisés plus de 24 h et de 7 tués. Ceci correspond, sur 5 ans, à une moyenne annuelle de :

- 27,4 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 13,2 blessés hospitalisés plus de 24 h et 1,4 tué dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2017, les 27 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun ont provoqué 2 morts et 9 blessés hospitalisés plus de 24 h.

Bilan national accidentalité en 2016

■ Poids lourds

- Les 2 797 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 493 tués, dont 55 usagers de poids lourd (52 conducteurs et 3 passagers). Sur les 55 usagers de poids lourd tués en 2016, 35 l'ont été dans des accidents sans tiers, 22 sur autoroute, 28 sur route hors agglomération et 5 en agglomération.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourds n'est présumé responsable que dans 28 % des cas.
- Les poids lourds immatriculés à l'étranger réalisent 36 % des parcours poids lourds en France et ne constituent que 11 % des poids lourds impliqués dans des accidents mortels. Les poids lourds étrangers, impliqués dans un accident mortel, le sont pour 48 % sur autoroute (contre 18 % pour les poids lourds français).

■ Véhicules utilitaires légers

- Les 5 084 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 420 tués, dont 130 usagers de véhicule utilitaire léger (90 conducteurs et 40 passagers).

■ Transports en commun

- Les 213 accidents ayant impliqué un autocar ont été à l'origine de 28 tués, dont 4 occupants d'autocars.
- Les 710 accidents corporels ayant impliqué un autobus ont été à l'origine de 38 tués, dont 8 usagers d'autobus.

Source : base de données Séquoia de l'Acos et des Urssaf – données au 31 décembre pour les établissements disposant d'au moins 1 salarié.
Données consolidées pour les données précédant 2016.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2016

En 2016, on comptabilisait 1 174 établissements, avec au moins 1 salarié, pour le transport de marchandises (-48 établissements par rapport à 2012), 349 pour l'organisation des transports (comme en 2012), 273 pour le transport sanitaire (-6 par rapport à 2012) et 163 pour le transport de voyageurs (+ 17 établissements par rapport à 2012).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	552
49.41B Transports routiers de fret de proximité	470
49.41C Locations de camions avec chauffeur	33
49.42Z Services de déménagement	57
52.29A Messagerie, fret express	39
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	23
52.29B Affrètement et organisation des transports	349
86.90A Ambulances	273
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	19
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	56
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	88

Évolution des effectifs salariés

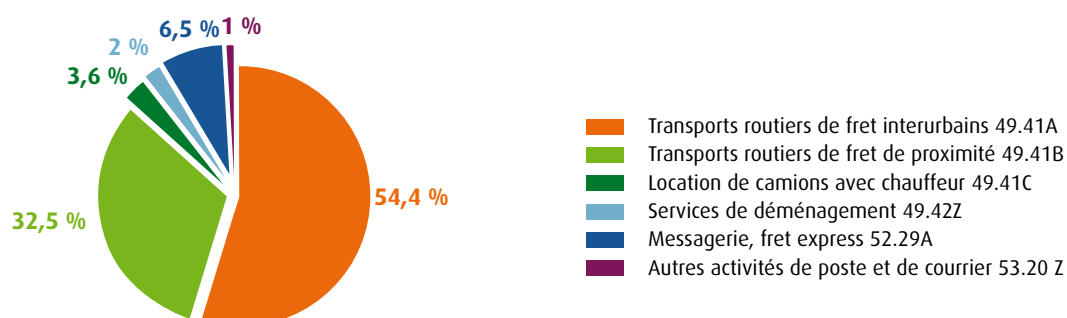
En 2016, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **40 812 salariés**, ce qui correspond, à une hausse de 2 % par rapport à 2015 et de 1,7 % par rapport à 2012. Parmi ces salariés, 7 786 (soit 19,1 %) travaillent dans le transport routier de voyageurs, 3 597 dans le transport sanitaire (soit 8,8 %), 22 179 dans le transport routier de marchandises (soit 54,3 %) et 7 250 dans l'organisation des transports (soit 17,8 %).

Pour le transport routier de marchandises

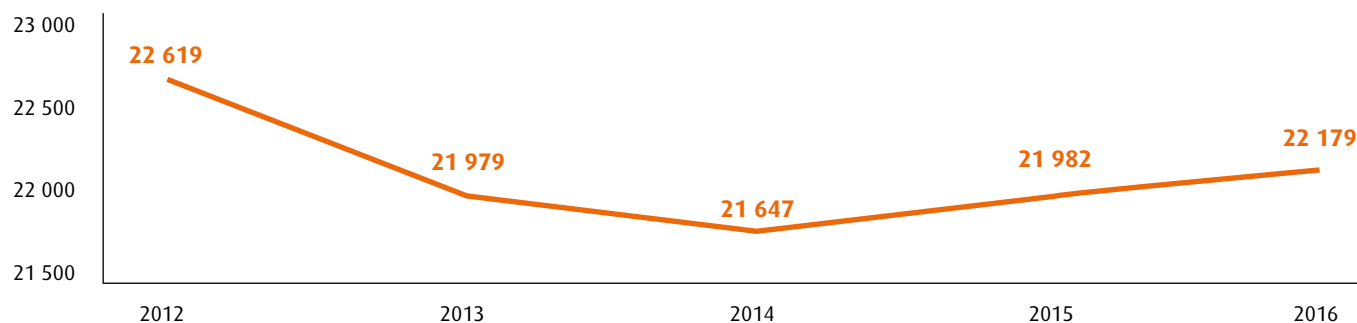
Évolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2012	2013	2014	2015	2016
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	12 155	11 524	11 561	11 907	12 056
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	7 096	7 197	7 065	7 000	7 215
Location de camions avec chauffeur 49.41C	835	809	686	763	790
Services de déménagement 49.42Z	461	414	421	451	446
Messagerie, fret express 52.29A	1809	1782	1712	1630	1438
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	263	253	202	231	234

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2016



Évolution de l'effectif total

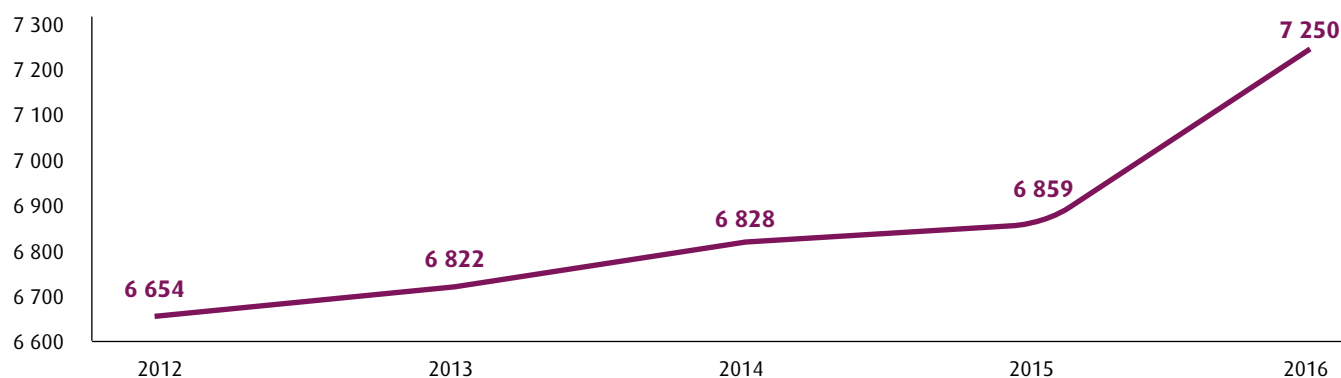


Entre 2012 et 2016, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement diminué de 440 salariés (soit - 1,9 %).

La diminution des effectifs sur cette période concerne 5 activités sur 6 avec :

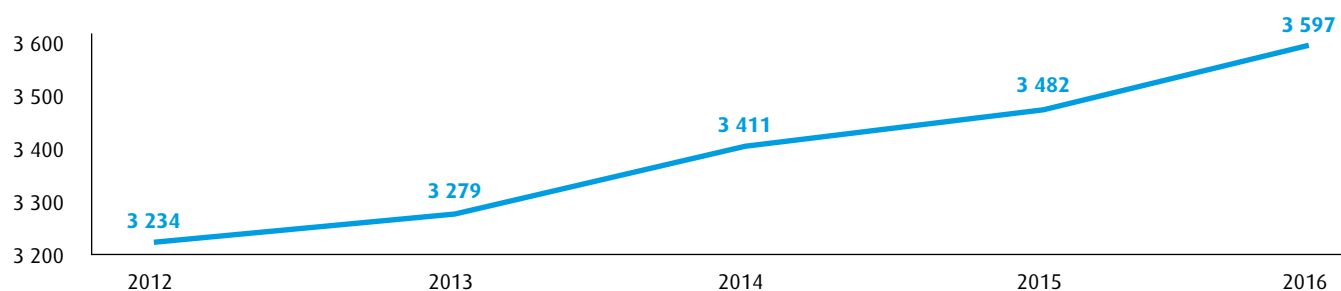
- - 0,8 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- + 1,6 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- - 5,7 % pour la location de camions avec chauffeur,
- - 3,2 % pour les services de déménagement,
- - 20,5 % pour la messagerie, fret express,
- - 11 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



En 2016, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises sont en augmentation par rapport à 2012 (+596 salariés soit +9 %) et par rapport à 2015 (+391 salariés soit +5,7 %).

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



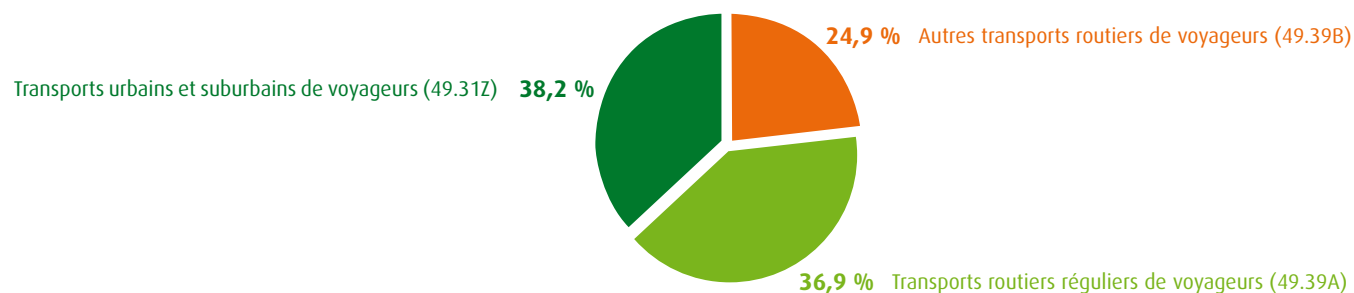
Entre 2012 et 2016, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 363 salariés (11,2 %) dont 115 entre 2015 et 2016 (soit +3,3 %).

■ Pour le transport routier de voyageurs

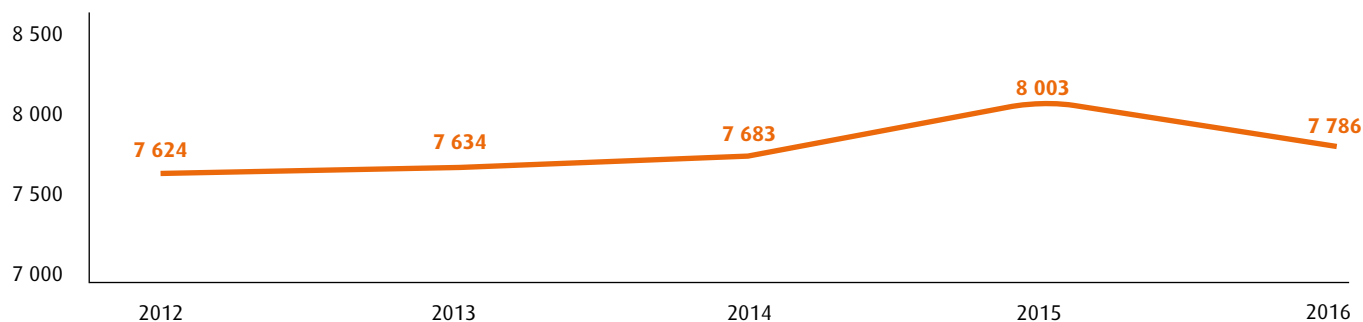
Évolution des effectifs par code APE

	2012	2013	2014	2015	2016
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	3 041	2 997	3 047	2 989	2 971
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 938	2 959	2 898	2 884	2 873
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 645	1 678	1 819	1 810	1 942

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE



Évolution de l'effectif total



Entre 2012 et 2016, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 2 % soit 162 salariés (avec - 70 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, - 65 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et + 297 pour les autres transports routiers de voyageurs). Les tendances sont les mêmes entre 2015 et 2016.

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : Pôle emploi, STMT, données CVS-CJO. Données brutes au 15/05/2018

En mars 2018, sur 323 220 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, 29 000 (soit 9 %) le sont pour le transport et la logistique. Parmi ceux-ci, 26 840 sont tenus de rechercher un emploi dont 15 770 sans emploi (catégorie A), 2 950 avec une activité réduite ≤ à 78 h (catégorie B) et 8 120 avec une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Département	Catégorie		
	A	B	C
Calvados	2 830	610	1 490
Eure	3 200	620	1 970
Manche	1 480	310	750
Orne	1 060	190	520
Seine-Maritime	7 200	1 230	3 390
Total Normandie	15 770	2 950	8 120

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

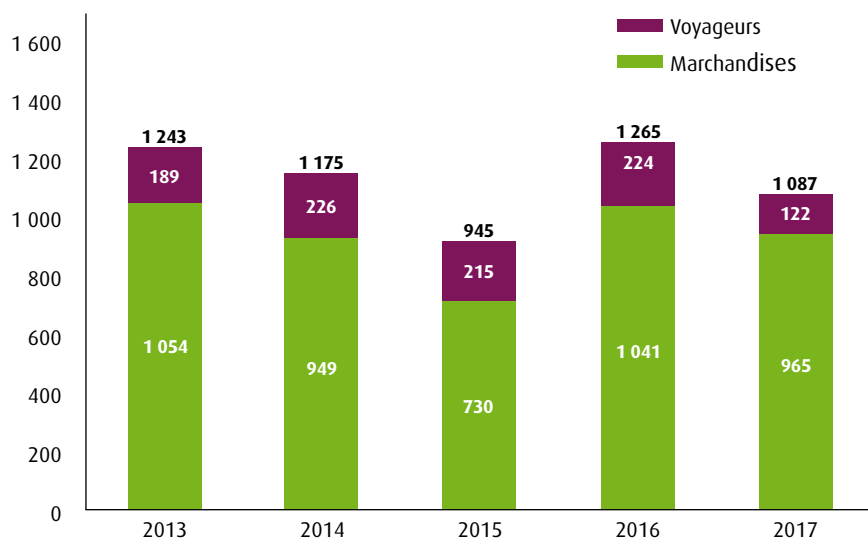
FCO : formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

■ Évolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2013

Entre 2013 et 2017 sur la Normandie, le nombre de FIMO délivrées suite à un stage a diminué de 13 %. En 2017, les FIMO marchandises représentaient 89 % des FIMO délivrées en région.

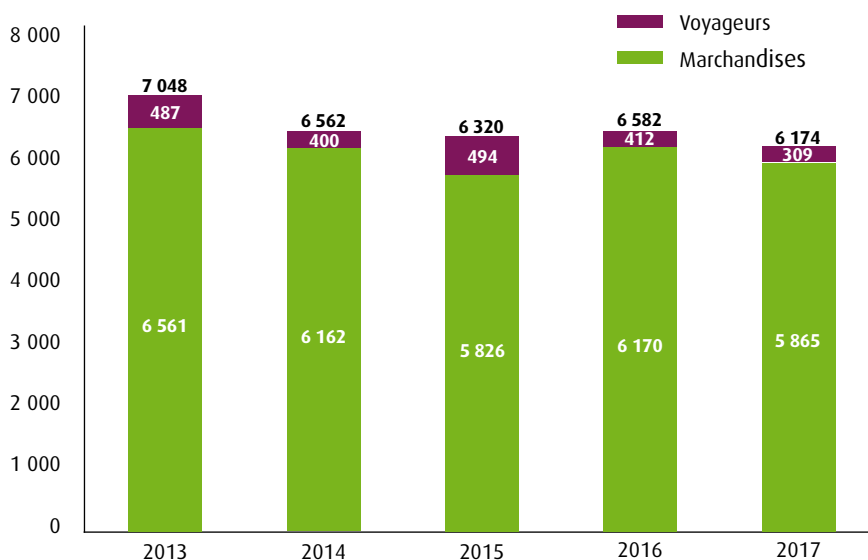
L'augmentation importante des FIMO marchandises en 2016 (+43 %) après 4 années de baisse consécutives est principalement attribuable au plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes en recherche d'emploi, mis en place au niveau national en 2016. Cette augmentation des formations initiales n'est donc pas spécifique au transport routier de marchandises mais relève d'une tendance générale intersectorielle.



■ Évolution du nombre de formations continues depuis 2013

Le nombre de FCO délivrées suite à un stage a diminué de 12 % par rapport à 2013 et de 6 % par rapport à 2016.

En 2017, les FCO marchandises représentaient 95 % des FCO suivies en région.



La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (rubrique transports et véhicules ► entreprises de transports routiers ► formations obligatoires de conducteurs routiers ► liste des centres de formation agréés)

■ Bilan pour 2017

Sur 1 265 formations diplômantes, 1 103 sont des titres professionnels (737 en marchandises et 366 en voyageurs), 40 des CAP conduite routière et 122 des baccalauréats professionnels de conducteur routier marchandises (CTRM).

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante (titre professionnel, CAP, bac pro CTRM)	formation passerelle	
Marchandises	965	899	61	5 865
Voyageurs	122	366	80	309
Total	1 087	1 265	141	6 174

Attestations de capacité professionnelle

■ Transport routier lourd

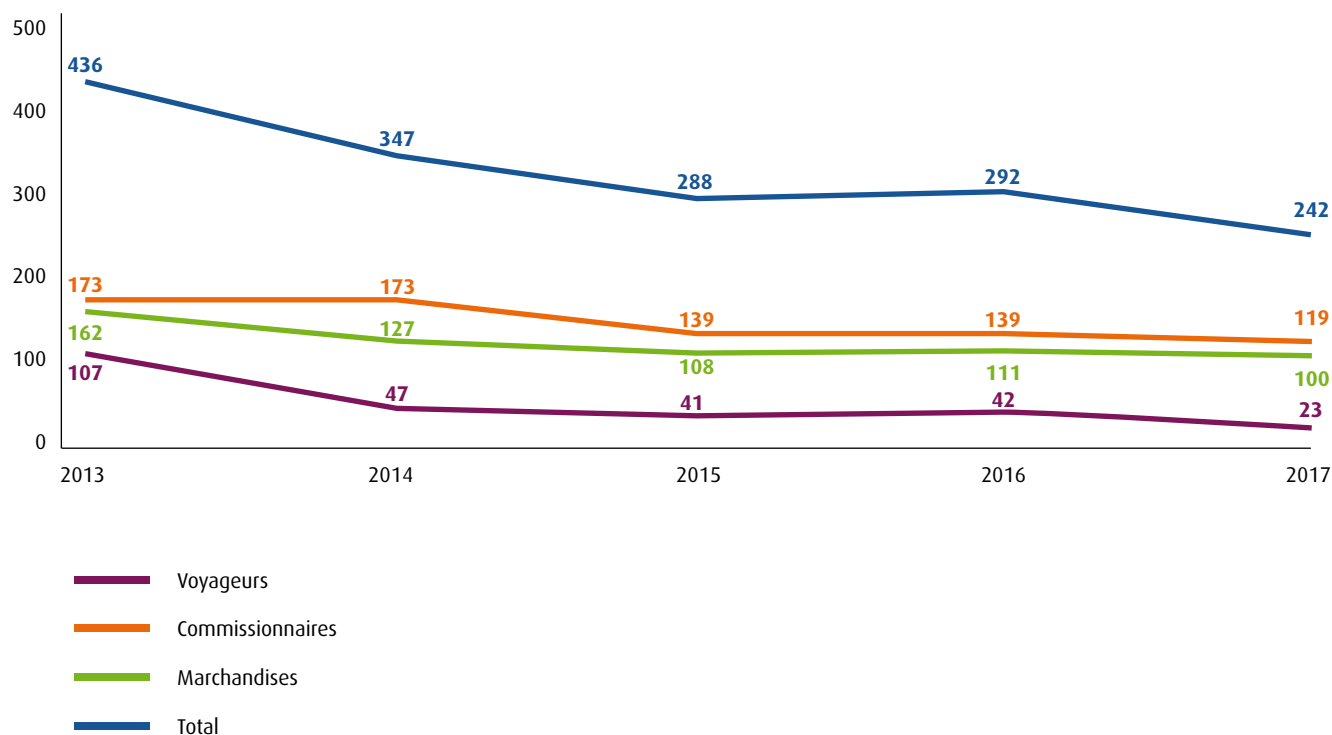
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la Direction Régionale et Interdépartementale d'Île-de-France (DRIEA) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle n'a cessé de diminuer ces dernières années en raison du durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2017, on dénombrait uniquement 8 attestations commissionnaires délivrées, 3 attestations marchandises et aucune attestation voyageurs.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est désormais l'équivalence de diplôme. A noter que pour cette voie, le nombre d'attestation de capacité délivrées en 2017 a fortement diminué par rapport à 2013 pour les trois activités, avec en commissionnaires (-31 %), en marchandises (-38 %) et en voyageurs (-79 %).

Évolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

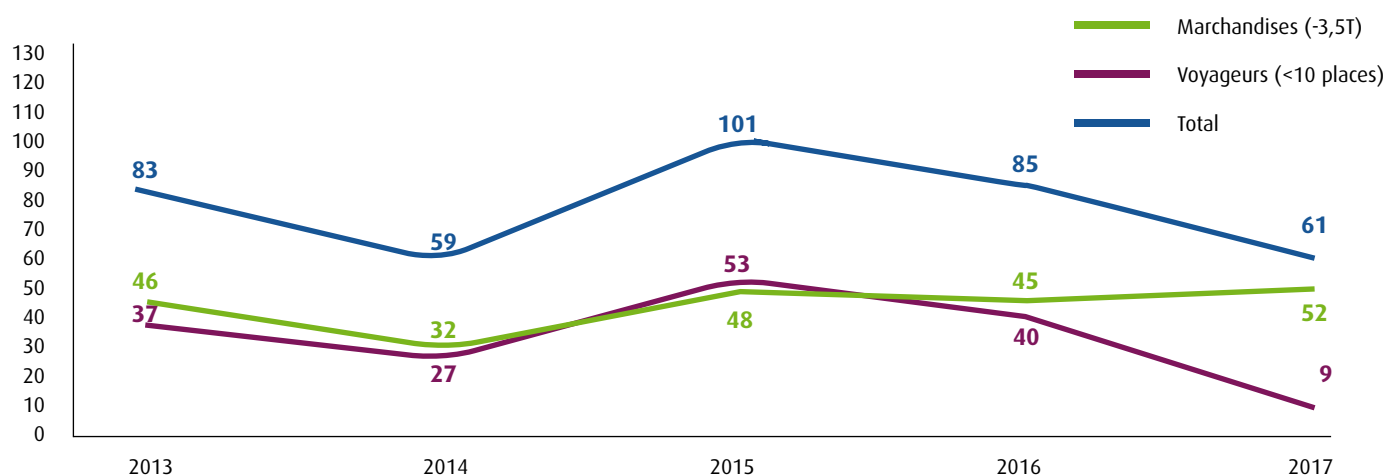
Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen.

En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012.

En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

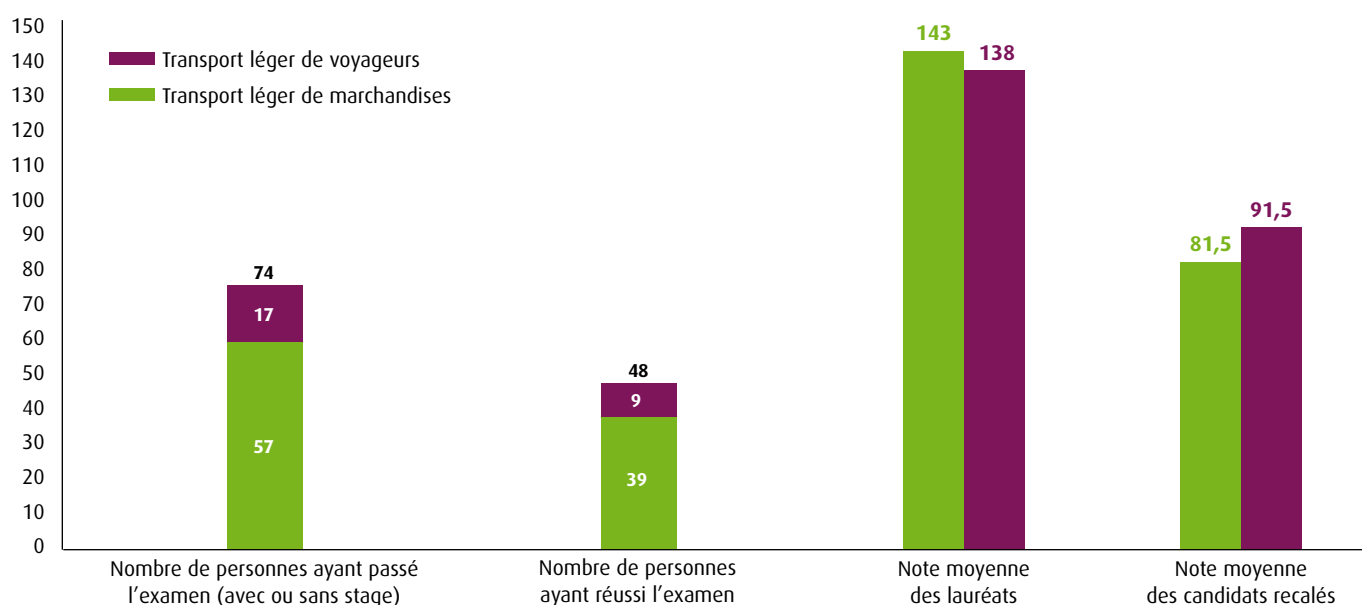
Évolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



L'importante diminution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger de voyageurs est due aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité à compter de janvier 2017 et au développement de l'activité de VTC (Voiture de Tourisme avec Chauffeur).

Sur les 52 attestations de capacité délivrées pour le transport léger de marchandises, 39 l'ont été suite à l'examen, 5 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 8 par équivalence de diplôme.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2017



En 2017, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- le taux de réussite est de 53 % en voyageurs et de 68 % en marchandises,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 116 en voyageurs et de 123,5 en marchandises. Le seuil d'admission est fixé dans les deux cas à 120/200.

Attention : les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2017

■ Situation au 31 décembre 2017

Sur la Normandie, au 31 décembre 2017, on comptabilise 3 587 inscriptions aux registres des transports (soit 29 de moins qu'en 2016), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	234	87	363
Eure	246	54	394
Manche	114	33	271
Orne	82	19	183
Seine-Maritime	525	270	712
Total Normandie	1 201	463	1 923

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère en charge des transports à l'adresse suivante : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

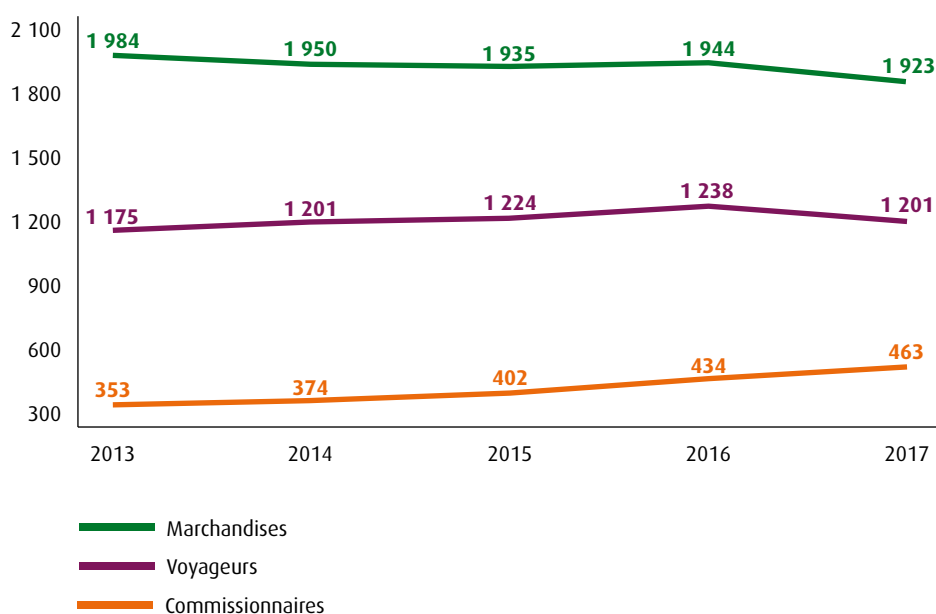
Rubrique Politiques publiques ► Transport Routier ► Transport Routier : questions sociales ► Liste des entreprises inscrites au registre électronique national des entreprises de transport par route et au registre des commissionnaires de transport

Évolution de 2013 à 2017 du nombre d'entreprises pour chaque registre

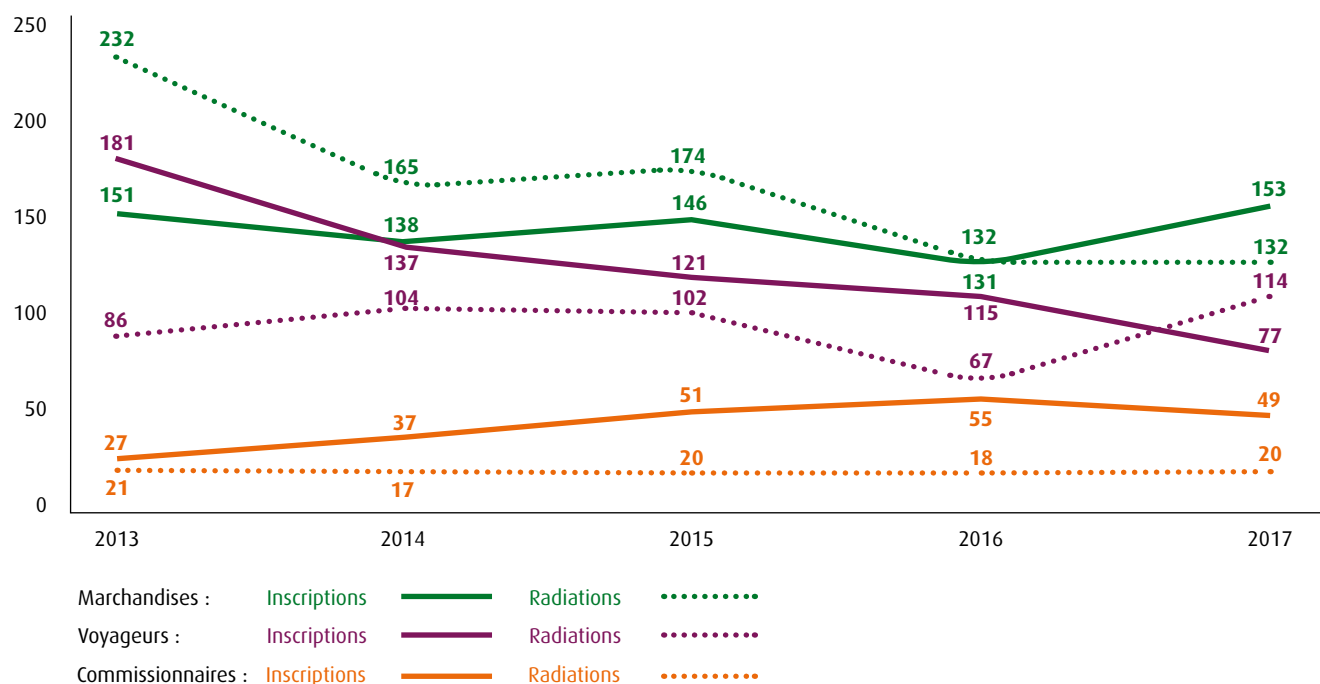
■ Situation au 31 décembre de chaque année

Entre 2013 et 2017, le nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises a diminué de 3 % alors que le nombre d'entreprises inscrites aux registres voyageurs et commissionnaires a lui augmenté respectivement de 2 % et 31 %.

Au 31 décembre 2017, sur les 3 587 inscriptions aux registres normands, 54 % concernaient l'activité transport public de marchandises, 33 % l'activité de transport public de personnes et 13 % l'activité de commissionnaire de transport.



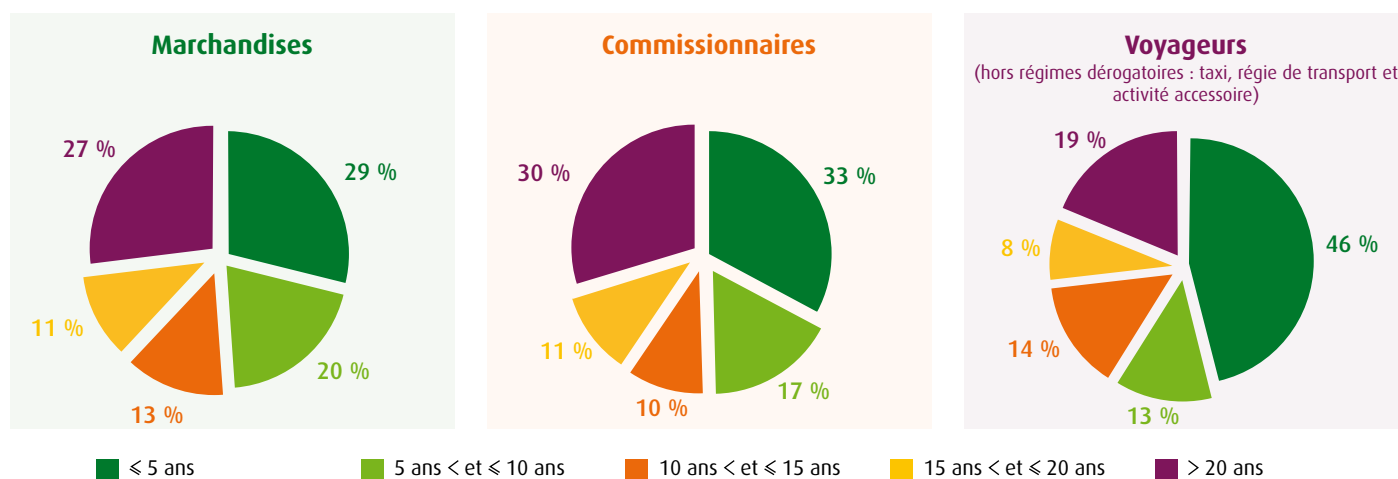
Évolution de 2013 à 2017 du nombre d'inscriptions et de radiations



À noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a une continuité d'activité pour cette entreprise.
- Pour les voyageurs, le pic constaté en 2013 pour les inscriptions et les radiations correspond à des régularisations de dossiers touchant très majoritairement les taxis.
- En 2017, pour le registre voyageurs, la diminution du nombre d'inscriptions (-33 %) et l'augmentation du nombre de radiations (+70 %) par rapport à 2016 sont directement imputables au développement de l'activité VTC.

En 2016, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Pour les 3 registres, au moins un tiers des entreprises a moins de 5 ans. Ceci n'est pas dû à un rebond de l'activité ces dernières années (le nombre d'entreprises étant relativement stable) mais au nombre relativement important d'entreprises qui disparaissent au cours des premières années d'existence.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2017

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2017

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 054	5 520	494	499
Eure	611	3 476	654	702
Manche	375	1 945	306	1 020
Orne	408	1 773	203	277
Seine-Maritime	2 418	6 957	994	1 964
Total Normandie	4 866	19 671	2 651	4 462

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues par des entreprises inscrites aux registres des transports atteint 31 650, dont 7 113 en voyageurs (soit 22 %) et 24 537 en marchandises (soit 78 %).

Par rapport à 2016, le nombre total de copies conformes en 2017 a diminué de 521 sur la région (-1,6 %). La diminution concerne les autorisations pour le transport lourd de marchandises (-1,9 % pour les copies de licence communautaire marchandises) et pour le transport léger de voyageurs (-11,8 % pour les copies de licence intérieure voyageurs).

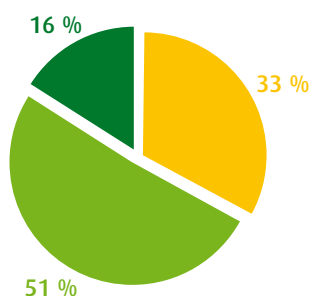
Le nombre d'autorisations pour le transport léger de marchandises a pour sa part augmenté (+4,3 % pour les copies de licences intérieur marchandises) et celui pour le transport lourd de voyageurs est resté stable (+5).

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2017

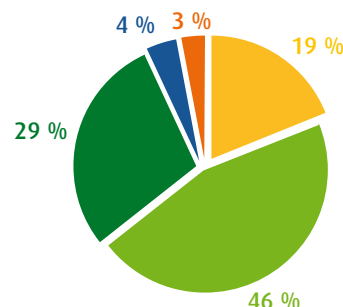
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

Entreprises ≤ 3,5 t

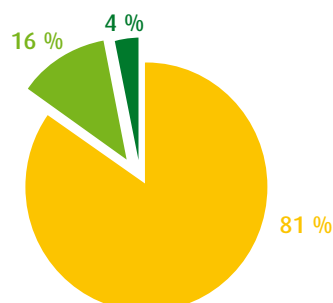


Entreprises > 3,5 t

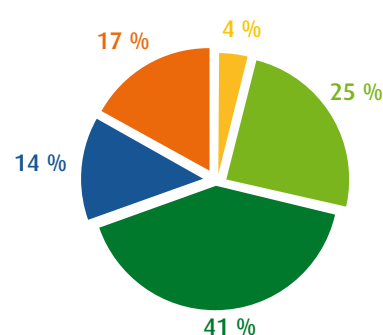


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

À noter :

- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), un tiers des entreprises ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 3 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.
- pour le transport léger de voyageurs, 81 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule, 57 % sont des taxis et seules deux entreprises disposent de plus de 50 titres de transport.

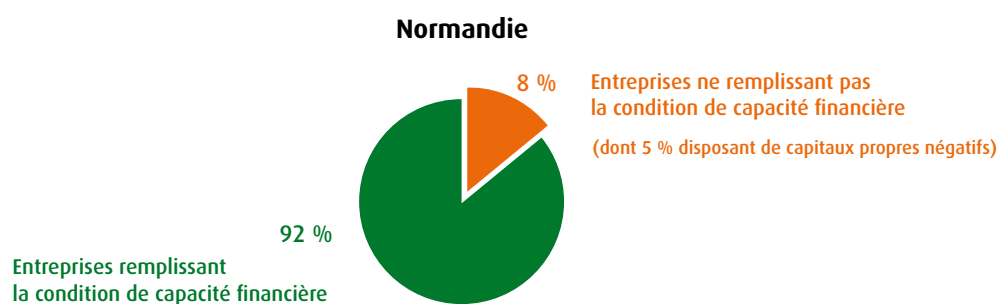
Capacité financière des entreprises de transport

■ Situation au 31 décembre 2017 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2017, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 8 % (comme en 2016) avec des différences selon les départements mais moins marquées qu'en 2016 (où le taux variait du simple au double).

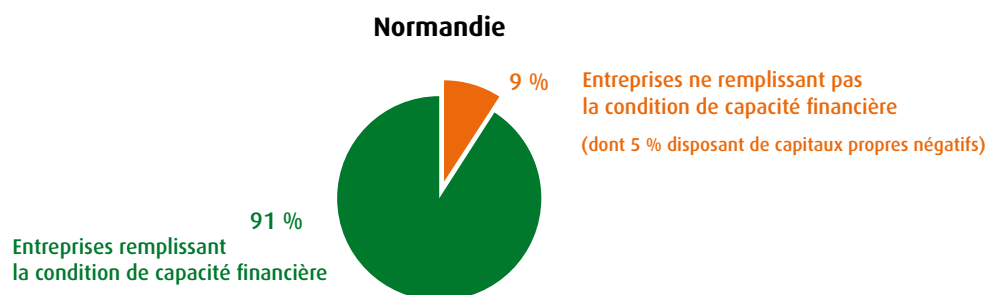
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	92 %	8 %	5 %
Eure	93 %	7 %	4 %
Manche	91 %	9 %	5 %
Orne	89 %	11 %	7 %
Seine-Maritime	93 %	7 %	5 %



En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2017, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun), soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires), étaient 9 % (6 % en 2016) à ne pas remplir la condition de capacité financière, la proportion d'entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière ayant augmenté en 2017 entre 1 et 9 points pour chacun des départements par rapport à 2016.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	93 %	7 %	6 %
Eure	90 %	10 %	6 %
Manche	91 %	9 %	2 %
Orne	94 %	6 %	6 %
Seine-Maritime	91 %	9 %	6 %

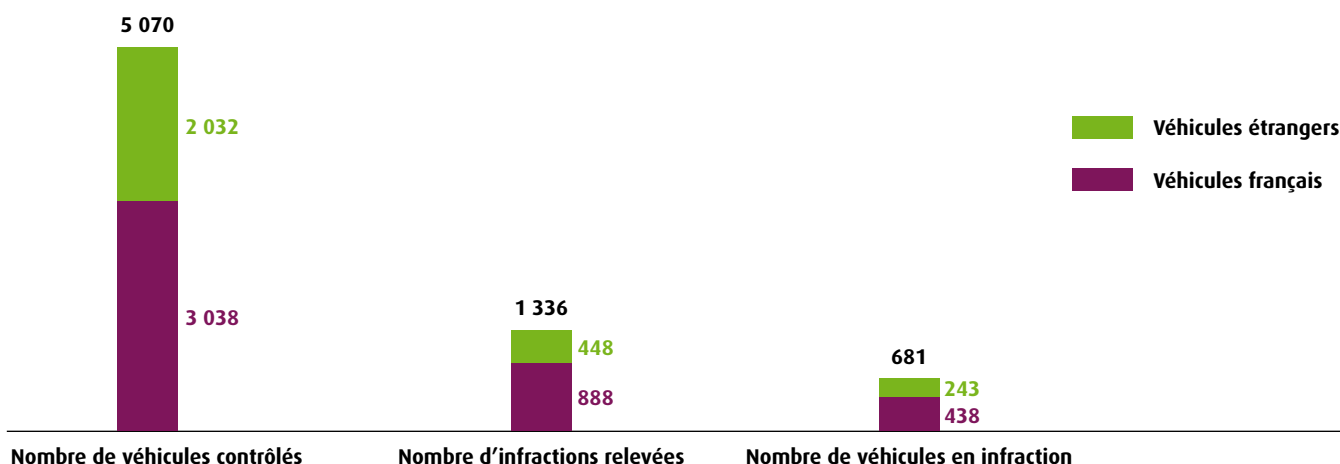


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ *Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2017*

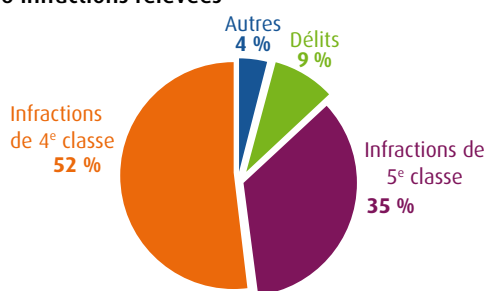


En 2017, sur 5 070 véhicules et 130 459 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 961 opérations de contrôle sur route (dont 16 le week-end et 107 de nuit en semaine), 681 véhicules étaient en infraction (soit 13,4 %) et 1 336 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2 infractions par véhicule en infraction.

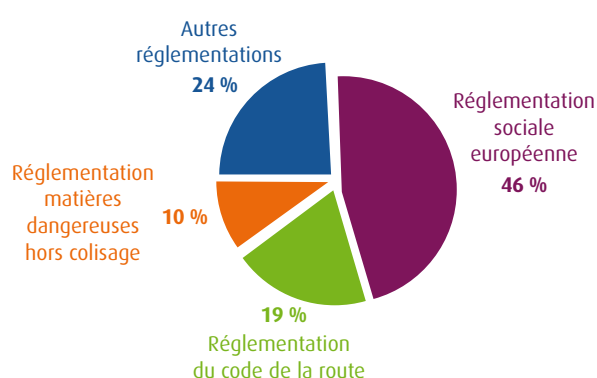
■ *Classification des infractions relevées en 2017 et répartition des infractions par réglementation non respectée*

Classification des infractions

Sur 1 336 infractions relevées



Répartition des infractions par réglementation non respectée

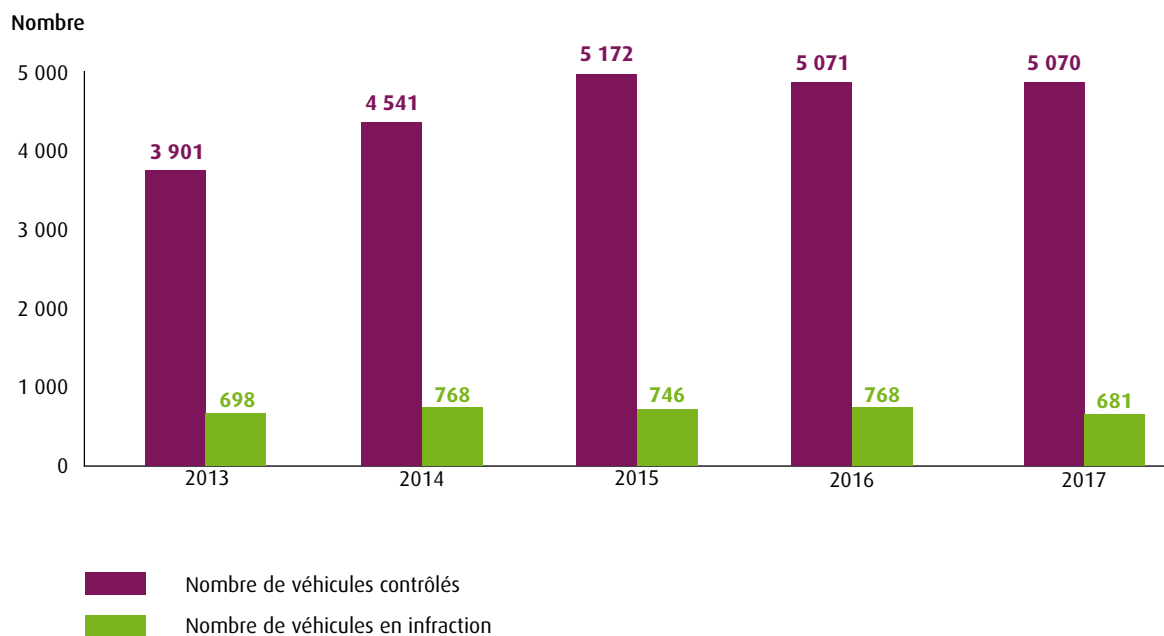


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros

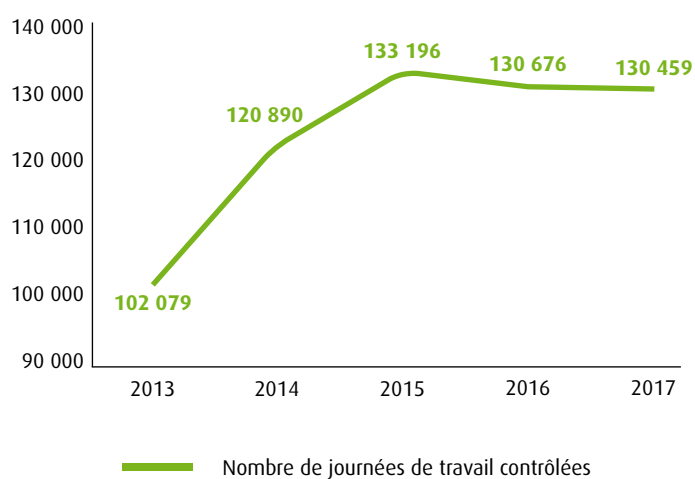
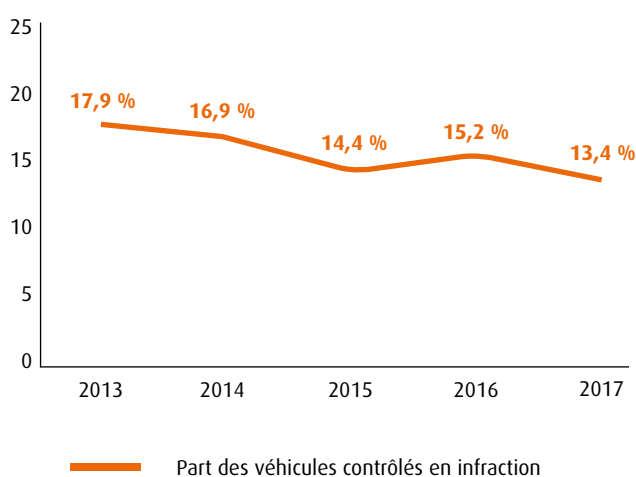
5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum

Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

■ Évolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction de 2013 à 2017



■ Évolution du taux de véhicules contrôlés en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2013 à 2017



Contrôles en entreprise

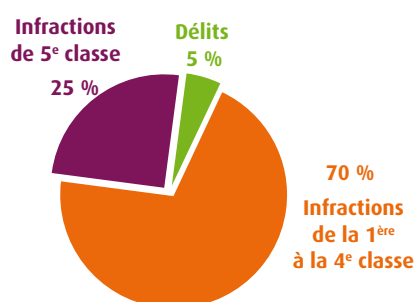
Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2017

En 2017, sur 189 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 39 ont été verbalisées soit 20,6 %.

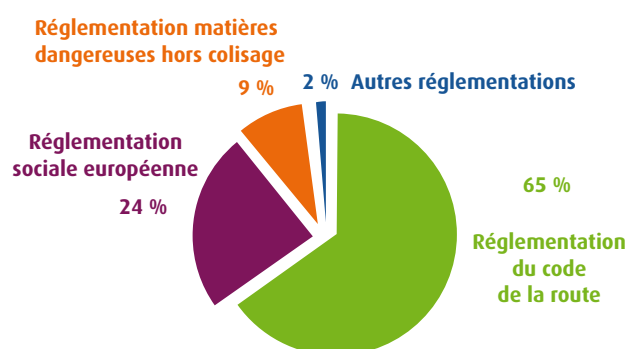
Typologie des infractions relevées en 2017

Classification des infractions

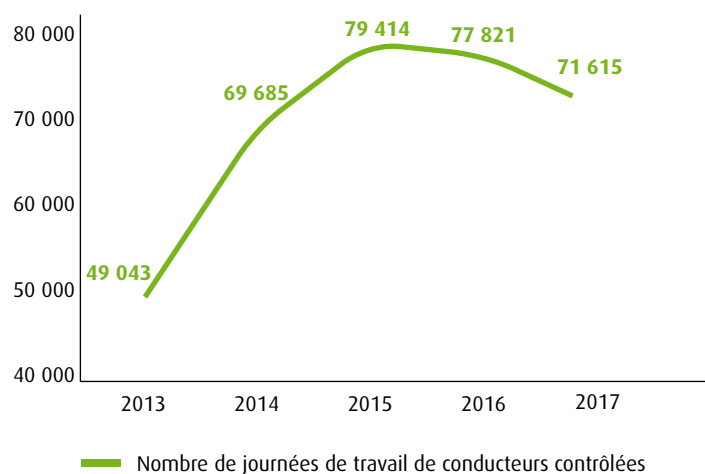
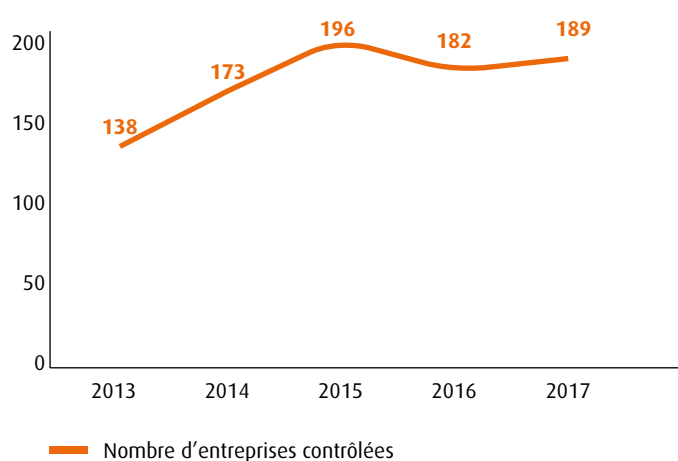
Sur 535 infractions



Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



Évolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2013 à 2017



En 2017, les 189 contrôles en entreprises ont porté sur 2 055 conducteurs et sur 71 615 journées de travail.

Programme Objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en charge des transports et l'ADEME, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un programme d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce programme s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 et 40 % d'ici 2030.

Nationalement, plus de 1 400 entreprises se sont déjà impliquées dans ce programme, ce qui a permis d'éviter le rejet de 2 millions de tonnes de CO₂ en cumulé depuis 2008.

La charte valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une **démarche de progrès**.

Le label distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance** environnementale en s'appuyant sur un audit indépendant. Pour l'instant, le label n'est accessible qu'aux entreprises effectuant du transport de marchandises pour compte d'autrui, sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé.

Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectifco2.fr. C'est également sur ce site que doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée. Les entreprises normandes souhaitant s'engager dans ces démarches peuvent bénéficier d'un **accompagnement gratuit par Andrew Patry, chargé de mission CO₂** (andrew.patry@aft-dev.com).

Le Programme Objectif CO₂ en Normandie

Plus de 70 entreprises déjà engagées en région, pourquoi pas vous ?

- 1 label**
pour les entreprises de transport de marchandises
pour valoriser vos résultats
- 1 charte**
pour les entreprises effectuant du transport public ou privé de marchandises ou du transport public de voyageurs
pour vous aider à progresser
- 1 chargé de mission Objectif CO₂**

Andrew Patry
andrew.patry@aft-dev.com
tél 06 84 53 70 68
pour vous accompagner gratuitement
- 1 site internet**

www.objectifco2.fr
pour se renseigner et gérer son engagement

Démarche mise en œuvre en Normandie par l'AFT, l'ADEME et la DREAL en partenariat avec la Région, les fédérations professionnelles et les centres de formation de la branche transport.

Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO₂ bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MITE (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire), le Ministère chargé des transports et les organisations professionnelles du secteur.

Affiche réalisée en décembre 2017, disponible auprès d'Andrew Patry.

Charte CO₂

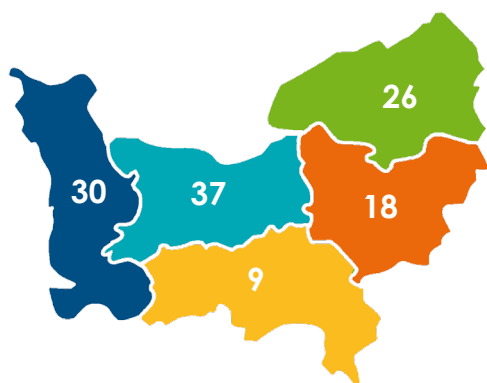
Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

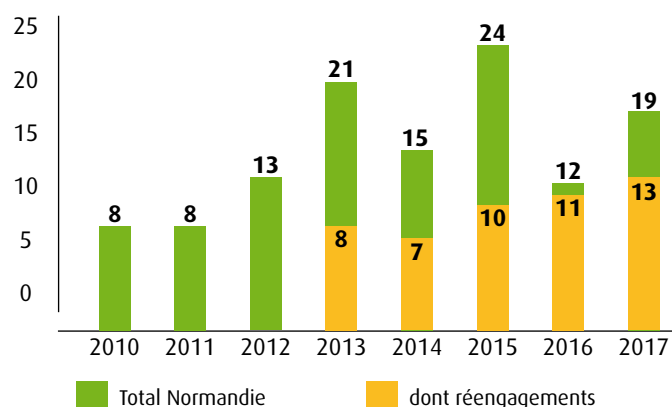
Sur la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010 et on dénombrait au 31 décembre 2017 : 120 engagements (dont 49 réengagements). Parmi les 71 entreprises qui se sont engagées : 17 % effectuent du transport pour compte propre, 10 % du transport public de voyageurs et 73 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne sur 3 ans près de 12 000 véhicules et 14 000 conducteurs.

Fin 2016, les 101 engagements normands échus ou en cours avaient permis d'économiser 100 000 tonnes de CO₂, ce qui correspond à 31,6 millions de litres de carburant et 32,4 millions d'euros (HT).

Répartition des **120** engagements par département



Nombre d'engagements par année



78 % des entreprises chartées se sont réengagées à la fin de leur 1^{er} engagement

En 2017, on dénombre 19 engagements (dont 13 réengagements) ayant donné lieu à deux cérémonies de signatures de chartes.



Cérémonie sur Hérouvillle, le 4 juillet 2017

Christine NÈGRE/DREAL Normandie



Cérémonie sur Rouen, le 15 décembre 2017

Véronique MARTINS/DREAL Normandie

Un bilan régional plus détaillé des chartes CO₂ a été établi fin 2017 et est téléchargeable sur le site internet de la DREAL (Rubriques transports et véhicules ► Observatoire social des transports et actions partenariales).

Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de
l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules ► Observatoire social des transports et actions partenariales

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

christine.negre@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
1 rue recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex



N° ISRN : DD-DREAL14R201831FR+N